

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021**  
**COMPTE-RENDU**

CONSEIL MUNICIPAL – 21.01.2021 C.R

Présents : R. DAVRIEUX, P.MONTOYA, M.MAS, M.CROLLARD, F.ORTEGA, P.BAY, C.PONCET, S.SASSOUI, I.DESFONTAINES, M.LAAZIRI, E.ALLAROUSSE, R.GOY, T.MILLAT, K.GARDON, I.BLEIN, F.MIRAMON, B.CIZERON, M.FULLY, L.ROBLETTE.

Excusés :

- Pascal COSTA donne pouvoir à monsieur Paul MONTOYA,
- Nadia AMIRAT donne pouvoir à monsieur Roger DAVRIEUX,
- Fabienne VIAL-TOURTET donne pouvoir à madame Christèle PONCET,
- Fouziya GHEMARI donne pouvoir à monsieur Michel CROLLARD,
- Laurence LEBLOIS donne pouvoir à madame Mylène MAS,
- Amandine CHAREYRON donne pouvoir à madame karine GARDON,
- Marc ROSSILLON donne pouvoir à monsieur Ludovic ROBLETTE,
- Marie ANGEI donne pouvoir à madame Martine FULLY.

Secrétaire de séance : Cristèle PONCET

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 DECEMBRE 2020**

Aucune remarque n'étant faite celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**PRINCIPE DU RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.**

Vu le rapport du maire joint en annexe de la convocation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le recours au système de gestion du service public de l'eau potable de la commune de Chavanoz.
- Approuve les caractéristiques de la délégation du service public de l'eau potable décrites dans le présent rapport.
- Autorise monsieur le maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L1411-1 à L 1411-18 du CGCT et à la troisième partie du code de la commande publique et à signer toutes les pièces y afférent.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 50.